

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mardi 28 février 2017

Compte-rendu

La séance est ouverte à 15h38 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard représenté par Madame Sophie Villecourt

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Madame Melissa Sablairoles, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Madame Melissa Sablairoles, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Madame Melissa Sablairoles, Monsieur André Jonathan représenté par Madame Eglantine Trouslard,

Personnalités désignées par la Région.

Monsieur Hussein Bourgi représenté par Madame Marielle Cadopi,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Elisabeth Auboïs représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Capucine Ruiz représentée par Madame Eglantine Trouslard,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Patrick Gilli représenté par Monsieur Jean-Michel Ganteau, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Madame Marielle Cadopi,

La Communauté d'Universités et d'Établissements

Monsieur Philippe Prost représenté par Madame Louise Nyssen,

Invités présents à la séance.

Monsieur Thierry Dordan, Madame Laure Echalié, Monsieur Gilles Halbout, Monsieur Christophe Jung, Monsieur Christian Lavergne, Madame Valérie Munier Monsieur Jean-Paul Udave



Compte-rendu

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel Ganteau se porte volontaire.

Madame Cadopi présente Monsieur Thierry Dordan, qui est le nouveau directeur de la Division Académique de la Formation des Personnels de l'Education Nationale- DAFPEN.

1- Avis sur le procès-verbal du 26 janvier 2017

Madame Echalié indique qu'elle intervient dans le conseil du 26 janvier 2017, mais n'est pas notée présente.

Madame Sablairoles indique que son nom est mal orthographié.

Madame Trouslard aimerait qu'il soit indiqué dans la partie « Questions diverses », l'acquiescement de M.Stanek, le DASEN de Montpellier.

Madame Villecourt précise qu'il ne s'agissait pas d'un acquiescement mais d'une prise en considération de la demande formulée.

Madame Cadopi propose de soumettre le PV au vote, en prenant en compte les modifications citées ci-dessus

- **Total des votes : 23**

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

Le procès-verbal du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2- Avis sur les modalités de recrutement en M1

Monsieur Iung remercie Madame Nyssen, qui, pour le compte de l'ESPE a fait remonter toutes les informations émanant des universités, pour que celles-ci soient recensées sur le portail master.

Les modalités doivent passer devant les CA des universités avant d'être validées par le CA de la COMUE. Une harmonisation a été réalisée entre les parcours localisés sur plusieurs sites.

Pour ce qui concerne les capacités d'accueil :

- 1^{er} Degré : 992
- 2nd Degré : 700
- Encadrement Educatif : 40
- PIF : 0 car seulement ouvert en M2, mais l'objectif est de rendre visible cette formation sur le portail master

- **Total des votes : 23**

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

Les modalités de recrutement en M1 sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés

3- Convention entre la COMUE, l'Université de Montpellier et la GMF

Monsieur Iung rappelle les principes de cette convention.

Madame Cadopi demande que soient rectifiées deux fautes d'orthographe.

- **Total des votes : 23**

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 23

La convention COMUE/GMF/Université est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4- Avis des conventions avec les universités partenaires

Monsieur Iung rappelle les principes et commente les détails de ces conventions qui concernent le reversement des sommes de la COMUE-LRU vers les universités et les décharges des enseignants.

Madame Muray demande que soit précisé, dans la partie de la convention concernant l'UPVM3, que les décharges concernent les enseignants et enseignants chercheurs.

La clé de répartition de la dotation a été adoptée en fonction du budget projet.

Actions concernées :

- 2 conventions avec l'UM
- 2 conventions avec l'UPVM3
- 1 convention pour l'UPVD
- 1 convention pour Nîmes

- **Total des votes : 24 (arrivée de Madame Quéré à 15h56)**

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 24

Les conventions avec les universités partenaires sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

5- Informations du directeur

Le nombre de postes ouverts pour le concours externe 1^{er} degré 2017 dans l'académie s'élève à 550.

Monsieur Udave indique que le rectorat a été extrêmement coopératif. Il se félicite, avec Monsieur Iung, du bon fonctionnement des équipes plurielles dans l'académie. Le nombre de stagiaires sera substantiel en M2, d'autant plus que les capacités d'accueil ont été maintenues à un niveau élevé en M1.

Aux 550 postes mentionnés ci-dessus, il faut ajouter 50 stagiaires recrutés sur liste complémentaire en 2016, ce qui portera le nombre des fonctionnaires à 600 dans le premier degré en 2017-18.

Monsieur Iung indique que la date du conseil de perfectionnement a été fixée le 11 mai.

❖ *Instituts Carnot d'Education*

Madame Munier évoque ce dispositif qui développe les liens entre la recherche et le terrain. Une première expérimentation a eu lieu en Rhône-Alpes-Auvergne et un essaimage du dispositif est envisagé, d'où le rapprochement entre les ESPE de Toulouse et de Montpellier. Il convient de réfléchir à la possibilité de créer un dispositif CARNOT.

Une réunion a eu lieu à Toulouse début février, avec représentants des ESPE, du rectorat et des universités. Un appel à projets est annoncé dans le cadre du PIA3 (on ne sait pas encore s'il sera spécifique).

❖ *Journées du 1^{er} et 2 juin :*

Dans la continuité des journées de recherche ESPE-LR, l'idée est d'étendre ces rencontres entre chercheurs aux collègues toulousains, ce qui est d'autant plus pertinent dans la perspective de la création de l'institut Carnot.

Ces journées auront lieu à Narbonne, sur deux jours, avec format « en résidence ». Les six thématiques déjà sélectionnées seront retenues.

Un appel à communications sera diffusé sous peu, à destination des laboratoires de la nouvelle région. Il serait important que soient présents des DASEN et inspecteurs afin d'associer le Rectorat.

Cela va dans le sens de ce que souhaite Madame le Recteur, indiquent Madame Cadopi et Monsieur Rosenzweig.

Monsieur Iung remercie Madame Munier (ESPE de l'Académie de Montpellier) et Madame Duvignau (ESPE de l'Académie de Toulouse) pour leur investissement.

❖ *Organisation du concours académique « Mon Mémoire en 180s » :*

Cette action a déjà eu lieu l'année dernière.

Les candidats seront présélectionnés en fonction de leur note de mémoire.

L'appel à projets sera diffusé sous peu.

La finale académique aura lieu le 14 juin 2017, la finale nationale avant la fin du mois de juin.

Les candidatures devront être déposées début juin.

❖ *Campagne d'évaluation des formations :*

Lancement de l'élaboration des questionnaires préalables à l'enquête menée auprès des étudiants actuellement en T1 et préparation de l'enquête destinée aux étudiants de M2.

Les responsables de parcours seront consultés pour faire évoluer le questionnaire.

L'enquête elle-même aura lieu au retour des vacances de printemps.

❖ *Préparation du dossier d'accréditation :*

Dossier à déposer pour 2018-2020.

Une première réunion a été organisée en décembre réunissant les présidents d'université, de la COMUE, le recteur et la direction générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle..

Le ministère attend des modifications en termes de gouvernance au niveau du site.

Le contenu pédagogique n'est pas remis en cause.

La séance se termine à 16h35

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

28 février 2017

1-Approbation du Procès Verbal du 26/01/17

2-Avis sur les modalités de recrutement en M1 des quatre mentions MEEF

➤ La loi demande aux universités de fixer les capacités d'accueil à l'entrée de chaque mention master (Article L612-6 du code de l'éducation)

➤ Pour déclarer des capacités d'accueil, et donner des précisions sur les modalités d'entrée en master, les universités doivent afficher des informations sur un portail national :

trouvermonmaster.gouv.fr

- Pour les masters MEEF, c' est la COMUE qui dépose ces informations.
- Chacune des universités a communiqué à l' ESPE ses propositions de modalités de recrutement en M1 MEEF.
- Une harmonisation a été réalisée pour les parcours localisés sur plusieurs sites
- Le document joint donne toutes les informations qui seront fournies sur le site du ministère « trouvermonmaster.com »

➤ **Capacité d' accueil des 4 mentions :**

➤ **Mention 1^{er} degré : 992**

➤ **Mention 2nd degré : 700**

➤ **Mention Encadrement Educatif : 40**

➤ **Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation : 0**

Les parcours de cette mention n'existent qu'au niveau du M2. Ils sont principalement suivis en formation continue par des professionnels (enseignants,...)

➤ **3 dates ont été modifiées par rapport à la pièce jointe qui vous a été envoyée.**

	Ouverture de campagne	Fermeture de campagne
Mathématiques - Sciences en lycée professionnel	15/04/17	31/07/17 30/08/17
Physique – chimie	24/04/17	13/07/17 17/07/17
Sciences de la vie et de la terre	15/04/17	15/06/17 01/07/17

3-Avis sur la convention entre la COMUE, l'Université de Montpellier et la GMF

Article 1 - à verser la somme de **1 500 €** au profit de l'ESPE Languedoc-Roussillon à la signature de la présente convention **et 500 €** à réception d'une facture pour une insertion publicitaire (1 page) dans le livret d'accueil de l'ESPE-LR édition 2017 - 2018.

Article 2 : en contrepartie, la GMF sera présente :

- à la rubrique Partenaires du site internet de l'ESPE-LR comprenant un texte institutionnel et renvoi vers le site www.gmf.fr;
- par la tenue d'un stand aux différentes dates de rentrées des étudiants en Master 2MEEF et des enseignants stagiaires ;
- lors de permanences régulières mises en place sur les 5 sites de formation de l'ESPE : Carcassonne, Mende, Nîmes, Montpellier, Perpignan (présence permettant de rencontrer les étudiants et personnels selon une fréquence à définir avec chaque site)
- en soutien de manifestations ou conférences organisées par l'ESPE-LR pour ses étudiants ;
- avec la possibilité d'insertion complémentaire pendant la durée de la convention

Article 3 - à permettre à la GMF de diffuser des informations écrites ou orales aux étudiants en Master MEEF, enseignants stagiaires et personnels de l'ESPE-LR dans le cadre des présences citées à l'article 1 et sous réserve d'accepter les consignes de sécurité et d'organisation prévues au regard de cette diffusion de l'information et arrêtées par la Directeur de la FDE.

L'ESPE-LR s'engage notamment à faire connaître à la GMF les dates et les lieux des journées d'accueil, présence des étudiants et enseignants stagiaires à l'ESPE-LR, afin de fixer le planning des permanences lui permettant d'assurer les missions qui découlent de son champ d'intervention.

Article 4 - Chaque année, un représentant de l'ESPE-LR (désigné par son directeur), un représentant de la FDE (désigné par son Directeur) et un représentant de la GMF (désigné par son directeur) se réunissent pour :

- dresser le bilan de la convention pour l'année en cours,
- définir les propositions d'actions retenues pour l'année suivante.

4-Avis des conventions avec les universités partenaires

- Jusqu' à maintenant uniquement deux conventions avaient été votées :
 - Une convention réalisée pour l'année universitaire 2015/2016 avec l'UM couvrant les apports spécifiques de l'UM au bénéfice de l'ESPE figurant dans le budget projet, les décharges pour les personnels impliqués dans la direction de l'ESPE et le reversement financier vers l'UM calculé sur la base des reliquats de la compensation par l'Etat des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires.
 - Une convention pour l'année 2015/16 réalisée avec l'UM 3 concernant la décharge des personnels enseignants de l'UM3.
- Il est proposé
 - De reconduire ces deux conventions pour l'année 2016/2017 en les adaptant aux données de l'année universitaire 2016/2017
 - De réaliser, pour toutes les universités, les conventions de reversement de la compensation par l'Etat des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires amputée du BPI affecté à l'ESPE pour qu'elle remplisse ses missions.

4-Avis des conventions avec les universités partenaires

Dotation effective en termes de compensation par l'Etat des droits d'inscription sur les 3 dernières années universitaires sachant que le dispositif a été mis en place le 1^{er} janvier 2015 et que la COMUE perçoit dans le budget de l'année budgétaire N les droits d'inscription de l'année universitaire N-1/N.

Dotation Etat selon plateforme ministère

	Dotation 4 premiers mois	Dotation 8 derniers mois	Dotation année universitaire	Dépenses réalisées
2014-2015	(a)	126123	126123	60000
2015-2016	73813	147627	221440	112900
2016-2017			295424	112900 ¹

(a) Le ministère n'a commencé à donner les droits d'inscriptions aux établissements porteurs de l'ESPE qu'à partir de janvier 2015

¹ Cette somme comprend une partie qui sera transférée aux universités en fonction de leur investissement dans l'équipe de direction (décharge) et des résultats de l'appel d'offre recherche (25000 €) qui sera transférée aussi aux universités

4-Avis des conventions avec les universités partenaires

Il en découle un reversement de la compensation des droits d'inscription amputée du BPI de l'ESPE à destination des Universités sachant que la clé de répartition utilisée repose sur le budget projet de l'ESPE voté par le CA de la COMUE.

Année universitaire	2014/2015	2015/2016	2016/2017	TOTAL
Montant à reverser aux établissements en fonction de leur poids dans le budget projet 2015 (pour les années 2014/15 et 2015/2016) budget projet 2016 pour l'année 2016/2017	66 123 €	116 576 €	182 524 €	365 223 €
Reversement à l'UM :	56 535 €	99 672 € ²	152 408 €	308 615 €
Reversement à l'UM3 :	5 158 €	9 093 €	18 435 €	32 686 €
Reversement à l'UPVD :	3 505 €	6 179 €	9 126 €	18 810 €
Reversement à l'Unimes:	397 €	699 €	1 095 €	2 191 €
Reversement à la COMUE	528,00 €	933 €	1 460 €	2 921 €

² Ce chiffre est celui qui figure dans la convention avec l'UM.

4-Avis des conventions avec les universités partenaires

Il en découle les propositions de conventions suivantes :

➤ 2 conventions avec l' UM

- Une convention relative aux reversements des reliquats de droits d' inscription de l' année 2014/2015 (56535 €)
- Une convention pour l' année 2016/2017 comprenant aussi les décharges des enseignants participant à la direction de l' ESPE (152408 €)

➤ 2 conventions avec l' UM3

- Une convention relative aux reversements des reliquats de droits d' inscription des années 2014/2015 (5158 €), 2015/16 (9093 €) et 2016/2017 (18435 €).
- Une convention pour l' année 2016/17 relative aux décharges des enseignants participant à la direction de l' ESPE.

➤ **1 convention pour l' UPVD** : une convention relative aux reversements des reliquats de droits d' inscription des années 2014/2015 (3505 €), 2015/16 (6179€) et 2016/2017 (9126 €)

➤ **1 convention pour l' Unîmes**: une convention relative aux reversements des reliquats de droits d' inscription des années 2014/2015 (397 €), 2015/16 (699 €) et 2016/2017(1095 €).

5- Informations

➤ Nombre de postes ouverts au concours externe dans le 1^{er} degré dans l'académie : 550 postes

Année du concours 2016	Places ouvertes	AUDE	GARD	HERAULT	LOZERE	PO	ANDORRE
CRPE Externe	435	64	112	179	16	61	3
CRPE Occitan	8	1	3	3	1	0	0
CRPE Catalan	7	0	0	0	0	7	0
2ème Concours	40	10	12	12	0	6	0
3ème Concours	60	0	22	31	0	7	0
TOTAL	550	75	149	225	17	81	3

5- Informations générales

- Date du conseil de perfectionnement : jeudi 11 mai
- Information sur les Instituts Carnot d' Education
- Information sur l'organisation des journées d'étude organisées par les ESPE de Montpellier et Toulouse.
- Organisation du concours académique du meilleur mémoire en 180s de master MEEF le 14 juin 2017
- Lancement de l'élaboration de l'enquête auprès des anciens étudiants actuellement en T1 et préparation de l'enquête auprès des étudiants en M2.
- Préparation du dossier d'accréditation